VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 949-2025

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 14 juillet 2025, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 949-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone publique et institutionnelle PB-606**.

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général adjoint de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 20 août 2025.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 27e jour d'août 2025.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière